

Compte rendu de la réunion du comité de coordination sur l'approche territoriale (06-01-2022)

Liste des participants :

Nom	Prénom	Email	Présent
Ballin	Quentin	ballinq@afd.fr	X
Boche	Mathieu	bochem@afd.fr	X
Bouarfa	Sami	sami.bouarfa@inrae.fr	X
Jouini	Meriem	jouini.meriem11@gmail.com	X
Burte	Julien	iulienburte@gmail.com	X
Vennat	Benjamin	Benjamin.Vennat@brl.fr	X
Seck	Sidy	sidvsecksn@yahoo.fr	X
Jean-Philippe	Venot	jean-philippe.venot@ird.fr	X
Ehssan	Elmeknassi	ehssan.elmeknassi@gmail.com	X

Objet de la Réunion :

La réunion avait pour objet de discuter de Policy paper et de suggérer des études de cas potentielles pour le Policy paper sur l'approche territoriale.

❖ SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

La discussion du comité de coordination a porté sur les points suivants :

1) La structure de Policy paper :

- Préparer une trame de Policy paper et l'appliquer sur tous les études de cas.

2) La grille et les éléments d'analyse à considérer :

- Au-delà de territoire, il y a la question des acteurs.
- Dans la construction historique pour chaque étude de cas, il faut qu'il y ait dans les groupes de travail des personnes capables de donner des éléments de contexte dans chacun de territoire et de reconstruire l'évolution de chaque approche.
- Un des éléments importants dans la mise en œuvre des approches territoriales pour l'appui de la gestion de l'eau est un opérateur de compétence spécifique, généralement de l'Etat, suffisamment structuré, et en dialogue avec les communautés locales, pas d'une manière centralisée. Pour cela, la question qui se pose : Est-ce qu'une approche territoriale est possible ou pas dans une zone ?
- A quel niveau d'investigation on peut aller tout en gardant une logique homogène dans le rapport.
- Il faut traiter le rôle des politiques sectorielles au niveau national, également les programmes et les projets dans le développement des territoires. Quels sont les points positifs et négatifs ? Comment dépasser les visions sectorielles ? Comment renforcer notre capacité d'analyse pour poser ces approches territoriales dans ces pays ?
- La construction territoriale peut dépendre d'une grappe des projets et/ou d'une succession des projets. Elle nécessite des acteurs locaux et c'est important de considérer cette dimension dans le Policy paper.
- Dans la partie contexte, c'est important d'inclure une analyse des politiques publiques, les enjeux et les programmes associés, et définir les moments clés d'évolution des politiques.

- C'est intéressant de rappeler les différentes portes d'entrées d'un territoire et ce qui fait territoire mais le Policy paper sert à fournir une vision partagée et pas faire un état de l'art des approches territoriales.
- C'est important de montrer la trajectoire et les dynamiques, et la capacité structurante de certaines institutions à travers le temps (ex les SAR en France, les SAGI en Afrique de l'Ouest) et d'analyser l'évolution historique de certaines institutions en lien avec l'évolution du contexte.
- Dans la grille, il est important d'ajouter le métier, la nature de la responsabilité et le savoir-faire de tous les acteurs impliqués dans le projet.

En résumé, pour toutes les études de cas, il faut qu'il y ait considération, dans la grille :

- La dimension institutionnelle,
- Les mécanismes de gouvernance,
- Les savoir-faire et les compétences des acteurs,
- Comment le projet à contribuer au développement territorial.
- Mettre en évidence le rôle d'un acteur qui a joué un rôle important dans le territoire, ou le rôle des ressources, l'organisation sociale, etc...
- Penser au-delà des infrastructures
- Analyser l'évolution des considérations des bailleurs de projets.

3) Choix des études de cas :

- Pour les 2 études de cas, Brésil et Tunisie, c'est possible de mobiliser les acteurs qui travaillent encore dans les projets. En Tunisie, il y a le cas du projet PACTE. Au Brésil, il y a le cas du projet Sertões.
- Pour le cas de la France, le territoire est la zone Occitanie. Il y a également le cas de BRL (ou l'analyse de l'évolution des 3 SAR), dont l'évolution peut être intéressante à développer (changement ancrage institutionnel, mandat, modèle économique pour l'appui au développement des territoires ruraux).
- Cas d'étude de l'Afrique de l'Ouest est la Vallée de fleuve du Sénégal. Il faut identifier les participants au travail du groupe. La SAED serait l'institution au cœur de l'approche.
- Pour le cas de Mauritanie, c'est intéressant, il y a un certain nombre de projets d'appui au développement des territoires, des projets d'appui à l'irrigation. Mais la contrainte est d'avoir les personnes déjà identifiées pour participer au travail. Il a été décidé de ne pas donner suite à cette proposition.
- Le cas de Mali, le territoire est la zone office de Niger et l'institution l'Office du Niger. Amandine Adamczewski peut être dans le pilote dans le cas de Mali. Jean-Yves Jamin et Mohamed Lamine peuvent participer à ce groupe de travail. Mathieu Boche va les contacter à cet effet.
- Pour le cas de Maroc, le territoire est l'ensemble des oasis du Tafilalet.

Pour ne pas entrer dans la logique projet, les études de cas doivent porter les noms des territoires et ne pas mettre les noms des projets.

4) Calendrier :

- Réactualiser la liste des participants du groupe de travail.
- Réunion de ce groupe à la mi-février. Objectif : présenter l'ensemble de la démarche, discuter et améliorer la grille et bien expliciter la démarche pour tout le groupe.
- Définir des sous-groupes par territoires par les personnes pilotes des études de cas (groupes territoires).